

Sécurité des résidents

Résident fugueur

La Résidence est munie d'un système anti-fugue afin de vous fournir un environnement sécuritaire. Le résident fugueur ou à risque élevé de fugue porte un bracelet qui émet un signal sonore et commande la fermeture des portes lorsque le résident tente de sortir à l'extérieur.

Panne d'ascenseur

Contactez la réception à l'aide de l'interphone prévu à cet effet dans l'ascenseur.

Panne électrique

Le bâtiment est doté de deux génératrices pour assurer la continuité des services essentiels et la sécurité des résidents et employés.

Surveillance



Une personne surveille en permanence les entrées et les sorties de l'entrée principale de la Résidence.

Les portes de l'entrée principale sont verrouillées de 17h00 à 7h00.

Par mesure de sécurité, il est requis que chaque visiteur s'inscrive à l'arrivée et au départ dans le registre disponible à la réception.

Certains endroits stratégiques dans la Résidence sont surveillés par caméra, notamment les issues de secours.

Consignes en cas d'urgence



Aux résidents, aux aînés
du Centre de jour et à
leurs proches

Résidence Berthiaume-Du Tremblay

Situation d'urgence

Vous entendrez un
signale sonore.



Votre rôle: **Restez calme**

- Vous devez rester à l'endroit où vous êtes et un membre du personnel viendra vous chercher.
- Une équipe de personnes spécialement formées se déploiera pour intervenir et un coordonnateur de mesures d'urgence est en charge en tout temps.
- Restez à l'affût des consignes qui vous seront données par cette équipe ainsi que dans les messages à l'intercom.

CODE D'URGENCE

-  URGENCE MÉDICALE
-  ÉVÉNEMENT MAJEUR / PROTECTION MAXIMALE / TIREUR ACTIF
-  RECHERCHE D'UN RÉSIDENT
-  MENACE À LA PERSONNE / RÉSIDENT VIOLENT
-  INCENDIE
-  MENACE À LA BOMBE
-  DÉVERSEMENT DE PRODUIT CHIMIQUE (INTERNE)
-  DÉSASTRE EXTERNE
-  CONFINEMENT / FUITE TOXIQUE EXTERNE
-  ÉVACUATION
-  AUTRES MESURES D'URGENCE

Mesures de sécurité

Le comité de planification des mesures d'urgence a élaboré et révisé régulièrement des plans d'intervention pour réagir aux différentes situations d'urgence suivantes...

Système d'alarme

L'établissement est muni d'un système de détecteurs de fumée, de gicleurs et d'extincteurs. Afin d'éviter les fausses alarmes incendie et d'assurer la sécurité de tous, il est interdit d'utiliser des bougies, de l'encens, des contrôleurs d'odeur en vaporisateur ainsi que des chandelles - étincelles dans l'établissement et de fumer, à l'exception des résidents qui sont autorisés à fumer dans le fumoir du 1er étage.

Identification



Tout le personnel, les bénévoles, les stagiaires et les contractuels portent une carte d'identité au verso de laquelle se trouvent les codes des mesures d'urgence.